

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 janvier 2020

Dans le cadre de la troisième délégation de crédits aux établissements de santé, qui intègre le reversement intégral des crédits mis en réserve en début d'exercice, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, alloue 150 millions d'euros aux hôpitaux pour leur besoin d'investissement du quotidien. Ces crédits seront disponibles dès ce mois de janvier.

Dans le cadre du **plan « Investir pour l'hôpital »**, le Premier ministre et la ministre des Solidarités et de la Santé avaient pris l'engagement le 20 novembre dernier de consacrer spécifiquement 150 M€ de crédits chaque année pendant 3 ans à l''investissement quotidien dans les hôpitaux.

Agnès BUZYN a décidé d'allouer 150 M€ dès la 3ème circulaire budgétaire de 2019, afin que les crédits puissent être disponibles dans les hôpitaux dès ce mois de janvier.

Il s'agit de permettre aux établissements d'acheter, sans attendre, **le matériel indispensable au travail des soignants** au quotidien : équipements et petits matériels, ou petites opérations de travaux qui impactent le quotidien des services de soins.

Cette troisième délégation de crédits aux établissements de santé permet également d'amorcer le renforcement du financement dédié aux missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI) avec la délégation de 11 M€ complémentaires.

Conformément aux engagements pris par la ministre dans le cadre du pacte de refondation des urgences, des crédits sont alloués aux hôpitaux pour favoriser l'admission directe des personnes âgées dans les services d'hospitalisation, sans passage par les urgences.

Enfin, cette délégation de crédits traduit l'engagement de la ministre en faveur de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent avec l'allocation d'une enveloppe de 20 M€ de crédits pour couvrir en priorité les territoires non pourvus ou sous dotés au regard des besoins de la population, notamment en offre d'hospitalisation pour mineurs.

Ce sont ainsi 830 M€ de crédits supplémentaires qui sont rendus disponibles pour les établissements de santé dès ce début d'année 2020 via la troisième circulaire budgétaire. Une ultime phase de délégation de crédits interviendra d'ici le début du mois de mars afin de tenir compte le plus finement possible de la réalité de l'activité hospitalière réalisée en 2019.

Contact presse:

Cabinet d'Agnès Buzyn: sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 65